



OSISKO FOURNIT UNE MISE À JOUR SUITE À LA SUSPENSION TEMPORAIRE DES OPÉRATIONS À LA MINE CANADIAN MALARTIC

Montréal, 25 mars 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) annonce aujourd'hui que, suite à l'annonce d'Agnico Eagle Mines Limited et de Yamana Gold Inc., les opérateurs de la mine Canadian Malartic, les opérations à la mine Canadian Malartic seront réduites et placées en mode d'entretien et de maintenance jusqu'au 13 avril 2020. Tel que demandé, un minimum d'activité aura lieu durant ce temps, conformément aux instructions les plus récentes du gouvernement du Québec ayant pour objectif de contenir la propagation du virus COVID-19.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction de la Société, a déclaré : « En raison de cette pandémie de grande ampleur, nous supportons Agnico, Yamana et tous les autres opérateurs miniers dans leurs efforts de prioriser la santé et la sécurité de leurs effectifs dans le but de contenir le virus et, conséquemment, d' « aplatir la courbe », tel qu'expliqué par les autorités publiques en santé à travers le monde. Bien que les affaires d'Osisko seront touchées par ces mesures, en raison du report temporaire des livraisons de métaux et des produits générés, nous sommes confiants que les opérateurs seront en position de progressivement redémarrer les opérations courantes lorsque les autorités gouvernementales l'auront permis. »

Dans le contexte de l'évolution rapide des développements entourant la COVID-19, Osisko surveille la situation de près et fournira une mise à jour dès que possible concernant le redémarrage des opérations.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également le projet aurifère Cariboo au Canada et un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,9 % dans Minière Osisko Inc., de 17,9 % dans Métaux Osisko et de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskogr.com

Mise en garde concernant les renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, la conséquence de cette suspension des opérations à la mine Canadian Malartic sur les conditions d'affaires et financières d'Osisko, et le retour dans les délais aux opérations courantes par les opérateurs miniers. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.